

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2015

L'an deux mille quinze, le treize du mois de février, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 4 février 2015

Etaient présents : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Christian FOURNAGE, Marie-Claude MICHEL, Dominique DUCLOS, Guillaume GARDON, Pierre CARQUIN, Nathalie LAMERE-CRAPART.

Absents excusés : Béatrice NOUVEAU (Pouvoir Jeannine VAN LANDEGHEM)
Elie SMITH (arrivé à 18 h 20)
Véronique RUFIN (Pouvoir Guillaume GARDON)
Céline VERGEOT (arrivée à 18 h 10)
Vanessa SZUBA (Pouvoir Christelle LE TALLEC)
Sylviane HENNEQUIN
Jean-Paul GUILLON (Pouvoir Nathalie LAMERE-CRAPART)

Secrétaire de séance : Marie-Claude MICHEL

La séance est ouverte à 18 heures.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15/12/2014

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 1 voix contre (P. CARQUIN) approuve le compte rendu du 15 décembre 2014.

Modification du tableau des emplois permanents

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que plusieurs dossiers du personnel ont été transmis au Centre de Gestion de l'Aisne (qui s'occupe de la gestion des carrières du personnel). Trois ont reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois permanents de la façon suivante :

- Rédacteur Principal de 2^{ème} classe : 1
- Adjoint Administratif 1^{ère} classe : 1
- Adjoint Administratif 2^{ème} classe : 2
- Agent de Maîtrise Principal : 1
- Adjoint Technique 1^{ère} classe : 1
- Adjoint Technique 2^{ème} classe : 6
- Gardien de Police Municipale : 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier le tableau des emplois permanents.

M.A.P.A. VC 14 : Autorisation au Maire de signer tous documents concernant le marché

La Société INFRA ETUDES a fait une nouvelle étude de réfection de la VC 14.

Il s'agit de la réfection superficielle de la chaussée sur la totalité de la voirie, soit 2.300 mètres linéaires.

Le montant de ces travaux s'élève à 96.780,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au Maire de signer tous documents concernant ce marché.

Travaux de sécurité rue Ernest Vallée : Demande de subvention au titre des « amendes de police »

Madame le Maire a demandé au Cabinet INFRA ETUDES d'étudier la mise en sécurité de la rue Ernest Vallée.

Un projet d'aménagement d'un modérateur de vitesse et piétonnier est présenté au Conseil Municipal.

Le montant de ces travaux est estimé à 25.791,50 € HT, soit 30.949,80 € TTC.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre des amendes de police.

Céline VERGEOT arrive à 18 h 10.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de faire une demande de subvention au titre des amendes de police concernant les travaux rue Ernest Vallée.

Suppression de la permanence retraite de CHARLY-SUR-MARNE

Monsieur le Maire de la Commune de CHARLY-SUR-MARNE nous a fait parvenir un courrier émanant de la CARSAT, supprimant le point d'accueil retraite de sa Commune.

Cette décision éloigne une nouvelle fois nos administrés des services publics.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération protestant contre cette décision, et demandant la réouverture de ce point d'accueil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, proteste contre la fermeture du point d'accueil retraite de CHARLY SUR MARNE, et demande la réouverture de ce point d'accueil.

Encaissement de chèque

Un sinistre survenu le 25 octobre 2014 a endommagé une barrière, carrefour du Tivoli.

La compagnie d'assurance la MACIF propose à la Commune un remboursement d'un montant de 240,56 €, ce qui couvre les frais engagés par la Commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

Monsieur Elie SMITH arrive à 18 h 20.

D.I.A. (déclarations d'intention d'aliéner)

64/66 Grande Rue	AE 70	65
	AE 76	5
	AE 73	Cour commune
4 rue de la Chenée	AB 227	85 m ²
La pointe des Brosses	B 114	150 m ²

Informations diverses

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des chiffres transmis par l'INSEE : la population totale au 01/01/2015 est de 2185 habitants (population stable pour tout le canton).

Concernant le vol commis à l'atelier communal en décembre 2013, Madame le Maire fait le point : Rachat du matériel : 80.879,10 €

Remboursement de l'assurance : 48.808,00 €

Soit un coût pour la Commune de 28.000,00 € à peu près, une fois déduit le remboursement de la T.V.A.

Concernant la Commission des Impôts, Madame le Maire donne lecture de la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants, reçue de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Madame le Maire explique ensuite que les Commissions des Impôts peuvent cette année réviser les valeurs locatives des locaux industriels et commerciaux. Quelques villes expérimentent également la révision des valeurs locatives des particuliers.

Plusieurs courriers de vœux et de remerciements ont été envoyés au Conseil Municipal : DOMUS VI, Famille ROLAND BILLECART, Famille KLOS.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu les représentants de la Poste. L'activité est stable mais les horaires d'ouverture vont être revus à la baisse (ouvertures des après-midi). D'autres activités sont proposées par la Poste : « service à la personne », « service médiathèque »...

Pierre CARQUIN signale un problème de propreté rue Porteneuve.

La séance est levée à 18 h 40.

Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.